

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODEVE - HERAULT



Séance du 14 mars 2025,

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 460

Objet :

Délégation de pouvoir à la présidente e vice-présidente

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ahmed KASSOUH, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Laurent MAITRE,

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Edith POMAREDE, Marie THOMANN, Marie-Pierre DELCROIX, Marc PIMPETERRE, Damien ALIBERT

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu le décret n°2024-1168 du 6 décembre 2024 qui opère un transfert du contentieux de la tarification sanitaire et sociale vers les juridictions administratives de droit commun et en ce qui nous concerne, c'est le tribunal administratif de Toulouse.

VU l'article R 123-27 du code de l'action sociale et de la famille,

VU l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à sa Présidente ou à sa Vice-Présidente.

VU l'article R.123-22 du même code ;

VU la délibération n°442 du 20 juin 2024, qu'il convient de modifier ;

Conformément à l'Article 21 et 23 du décret du 6 mai 1995 le Conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoirs pour la durée de son mandat à sa présidente et à sa vice-présidente dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations d'aide sociale facultative, dans des conditions définies par le Conseil d'administration.
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant.
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Conclusion de contrats d'assurances.
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S.
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou

défense du centre dans les actions intentées contre lui dans :

- Les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements (agressions, effractions, vols, voies de fait, etc.) ;
- Les affaires relevant du Tribunal Administratif en matière de personnel ;
- Les affaires relevant du Tribunal des Prud'hommes.
- Les affaires relevant du Tribunal administratif de droit commun en matière de contentieux de la tarification sanitaire et sociale.

La Présidente devra rendre compte à chacune des réunions du Conseil d'Administration du CCAS des décisions qu'elle aura prises en vertu de la délégation qu'elle aura reçue.

La présidente du conseil d'administration prépare et exécute les délibérations du conseil ; elle est ordonnateur des dépenses et des recettes du budget du CCAS et de l'EHPAD l'écureuil. Elle nomme les agents.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

D'approuver à l'unanimité la délégation de pouvoir à la Présidente et la Vice-Présidente du CCAS du CCAS dans les matières énumérées ci-dessus.

De dire qu'en cas d'empêchement de la Présidente, la suppléance sera assurée par la Vice-Présidente.

De charger Madame la Présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

D'autoriser Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 14 mars 2025
Pour copie conforme

Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

A blue circular stamp of the CCAS of Lodève. The stamp features a central coat of arms with a crown on top. The text "LODÈVE A LUDOVICO DE TAVO" is written along the top inner edge, and "CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LODÈVE" is written along the bottom inner edge. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.